

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – SERVICES ET PRESTATIONS PRINT

Le présent bon de commande ne constitue un contrat et n'engage le vendeur qu'à compter de son acceptation par ses services administratifs, techniques et comptables. En conséquence, le vendeur se réserve le droit de refuser cette commande en tout ou partie. Par contre, la signature de ce bon de commande vaut commande ferme et régulière de la part du client sans possibilité pour lui de résiliation sauf accord des deux parties et paiement de la facture correspondant à l'état d'avancement des travaux et clause pénale. Il est rappelé que la loi n° 72-1137 du 22 décembre 1972 relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile n'est pas applicable en la matière en vertu de l'article 8 de la même loi qui prévoit que : "*Ne sont pas soumises aux articles 1 à 5 de cette loi les ventes, locations ou locations-ventes de marchandises ou objets ou prestations de services lorsqu'elles sont proposées pour les besoins d'une exploitation agricole, industrielle ou commerciale ou une activité professionnelle.*" Nos agents ne peuvent en aucun cas modifier quelque clause que ce soit de nos conditions générales de vente. Si, pour une raison dépendant directement du donneur d'ordre, un délai supérieur à 12 mois s'est écoulé entre la prise de la commande et la finalisation du produit, le prix initial sera révisé en fonction de la variation de l'indice INSEE des prix à la consommation. Egalement, si aucun mouvement n'est observé sur une commande pendant un délai de 12 mois, le fournisseur se réserve la possibilité d'annuler cette commande ; l'acompte restant acquis définitivement.

- Nos marchandises sont vendues prises en nos magasins et voyagent aux risques et périls du destinataire. Elles sont expédiées en port payé par nos soins, le prix ne comprenant pas les frais d'assurance. Si le client en fait la demande expresse par écrit au plus tard un mois avant la date présumée de la livraison, le vendeur souscrita une assurance dont les frais seront à la charge de l'acheteur.

- MICRO INFO EXPERT se réserve tous droits de propriété sur les marchandises objets du contrat à titre principal ou accessoire, onéreux ou non, jusqu'au paiement intégral de celles-ci, le paiement étant réalisé à l'encaissement effectif du prix, la remise d'une traite ou tout autre titre créant une obligation de payer mais ne constituant pas un paiement effectif. En cas de paiement échelonné, la propriété partielle sera transférée au fur et à mesure du paiement de chaque échéance et les paiements partiels s'imputeront par priorité sur les ventes les plus anciennes. Cette clause constitue un droit que le vendeur se réserve d'utiliser ou de ne pas utiliser : le vendeur se réserve en conséquence le droit de refuser en retour les marchandises faisant l'objet d'une commande ferme et régulière. En cas de recours à cette clause de réserve de propriété, les frais et risques de retour de ces marchandises seront à la charge de l'acheteur.

- Outre les conditions générales stipulées au premier paragraphe ci-dessus énoncé, dans le cas où la demande d'annulation serait acceptée par le vendeur, l'acheteur sera tenu de régler la facture correspondant à l'état d'avancement des travaux. Il sera en outre redevable d'une somme forfaitaire de frais de dossier de 150,00 € hors taxes et d'une somme représentant 20 % du montant hors taxes de la commande à titre de clause pénale. Dans tous les cas, l'acompte versé à la commande par l'acheteur reste définitivement acquis par le vendeur.

- Compte tenu des contraintes particulières liées à la réalisation des documents (conditions météorologiques pour les prises de vues photographiques, collecte des diverses informations devant être imprimées, accord entre les parties sur les choix de création, de mise en page et de rédaction, modifications ou ajouts divers souhaités par l'acheteur en cours de réalisation), les dates de livraison sont données à titre indicatif et peuvent être dépassées sans entraîner l'annulation de la commande ni donner lieu à des dommages et intérêts. Toute réclamation pour dépassement de délai devra faire l'objet d'une mise en demeure à l'expiration de la date de livraison indicative ou souhaitée, notée sur le bon de commande, adressée à notre siège et lui impartissant un délai de 60 jours pour s'exécuter. Les périodes de fermeture pour congés annuels ne peuvent être décomptées dans le calcul du délai de livraison ou du délai de mise en demeure. Dans le cas où l'acheteur ou notre conseiller commercial aurait indiqué un délai impératif de livraison, celui-ci est non contractuel. Seul un rétro-planning présenté par le vendeur, par le biais de son siège social, et signé par l'acheteur, fera foi pour un délai de livraison impératif. - Bien que nous y attachions une particulière attention, les informations, les rédactions de texte et les traductions en langues étrangères, composées et rédigées par nos soins, figurant sur les dépliants ou autres publications sont dans tous les cas réalisées sous le contrôle de l'acheteur qui, en approuvant les épreuves de bon à tirer, dégage la responsabilité du vendeur pour les erreurs de toutes sortes qui pourraient être commises.

- Les documents ou dessins, plans, maquettes, textes, traductions, prises de vues photographiques de notre création, même réalisés pour des éditions personnelles, restent notre propriété exclusive, et tous droits de reproduction nous sont réservés. Pour les commandes réalisées à partir de documents ou clichés fournis par le client, celui-ci décharge le vendeur de toute responsabilité à l'égard de l'auteur du document ou objet remis et garantit avoir obtenu toute autorisation de reproduction

de cet auteur en s'engageant notamment à garantir le vendeur de toute condamnation qui pourrait être prononcée à son encontre à la demande de l'auteur.

- Paiement : 30 % à la commande. Le solde sans escompte dès réception. Lorsqu'exceptionnellement des délais de paiement auront été consentis par l'émission de traites ou autres moyens, le non-paiement à une seule échéance emportera sans autre avis d'échéance du terme, le solde devenant immédiatement et de plein droit exigible. Le cas échéant, les factures intermédiaires établies au fur et à mesure de l'avancement des travaux seront dues dès réception. Tout retard de règlement entraînera suspension des travaux en cours de telle sorte qu'aucun retard de livraison ne pourra être invoqué par l'acheteur pour refuser d'exécuter ses propres obligations. Nos traites ou tous autres moyens de règlement ne créent ni novation ni dérogation. Les sommes dues porteront intérêt au taux légal un mois après la date d'émission de la facture en cas de non-paiement ou à compter de la date d'échéance des traites impayées.

- En cas de vente de son fonds de commerce, l'acheteur devra imposer à son successeur la prise en charge de la marchandise commandée. En cas de refus par le successeur de recevoir la marchandise, l'acheteur resterait responsable des conséquences de ce refus.

- En cas de location-gérance, l'acheteur bailleur restera solidairement responsable de son locataire-gérant du paiement de toute facture. - En cas de contestation ou litige, les tribunaux de la juridiction de notre siège social sont seuls compétents. Cette attribution de compétence est maintenue en cas de pluralité de défendeurs et demeure valable quelles que soient les conditions contraires de nos correspondants.

Date Signature et cachet commercial